

L'Organisation des musiciens d'orchestre symphonique du Canada (OMOSC) est la voix des musiciens d'orchestre professionnels canadiens. Sa mission consiste à maintenir et à améliorer les conditions de travail des musiciens d'orchestre professionnels du Canada, à favoriser la communication entre ses membres et à promouvoir les intérêts de la communauté culturelle canadienne.

Courage, enthousiasme et résilience

par Barbara Hankins

Il y a 62 ans, six musiciens de la Toronto Symphony se voient refuser des visas pour aller jouer à Détroit en raison de leurs présumées sympathies pour l'Union soviétique. Leur contrat avec l'orchestre est résilié sur ce motif, et ils reçoivent peu de soutien de la part de leur chef, de leurs collègues ou de leur syndicat. Le maccarthisme venu des États-Unis a finalement eu raison de leur emploi au Canada.

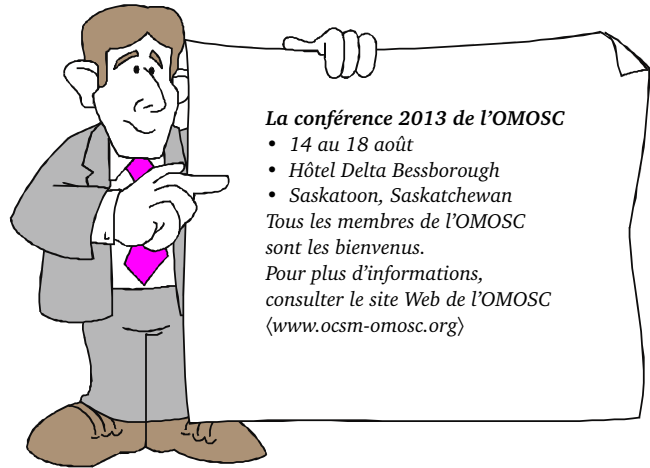
Comme vous pourrez le lire dans l'entrevue réalisée par Matt Heller avec un membre des Symphony Six, comme il est convenu de les appeler, ce traitement indigne n'a pas refroidi les ardeurs des musiciens concernés qui ont poursuivi de riches carrières et apporté d'importantes contributions aux orchestres canadiens.

Le récit de Ruth Budd est une source d'inspiration pour ceux qui se croient parfois rejetés ou punis pour avoir voulu défendre ce qui leur semblait juste. Les efforts de Ruth pour unir les musiciens d'orchestre de tout le Canada ont profité à des milliers de musiciens depuis la fondation de l'OMOSC, au début des années 70.

* * *

La communauté des orchestres déplore la perte récente d'Evelyne Robitaille, altiste et membre active au sein de notre association. Les souvenirs évoqués par Rob McCosh au sujet de ce personnage « plus grand que nature » touchent et amusent à la fois.

Merci également à Kirsty Money de nous présenter un résumé des négociations à la Symphony Nova Scotia, à Mary Sokol Brown de nous fournir des renseignements sur le programme d'emploi partagé du Vancouver Symphony Orchestra, et à Steve Izma d'avoir énoncé pour nous les principes de base du Bill C-377.



Artisane de la première heure : Ruth Budd, fondatrice de l'OMOSC

Entrevue réalisée par Matt Heller
président de l'OMOSC

Bien avant l'existence de l'OMOSC ou du scandale des Symphony Six, un orchestre-école de Winnipeg avait un problème à régler : « La personne qui jouait de la contrebasse s'était cassé une jambe ou un bras sur un terrain de football, se rappelle Ruth Budd, alors violoniste âgée de 16 ans. Le chef demande : 'Qui veut le remplacer?' . Je lève la main mais il réplique : 'Sérieusement, vous savez bien qu'une fille ne peut pas jouer de la contrebasse!' »

Nous sommes au début des années 40, et n'importe qui aurait pu tenir cette affirmation pour une vérité et l'accepter comme une fatalité. Mais pas Ruth Budd : « Je jouais du violon et je savais que la disposition des cordes, du point de vue de l'instrumentiste, était simplement inversée sur la contrebasse en raison de la façon dont on tient l'instrument. Je me suis dit que je n'avais qu'à penser à l'envers et que je serais capable de m'y adapter. Je me suis donc mise au travail en autodidacte. Notre orchestre s'est inscrit dans un festival et nous

avons gagné dans notre catégorie. Le juge nous a fait remarquer que c'était la première fois qu'il voyait une fille à la contrebasse. Oh! j'étais vraiment contente!»



Ruth Budd. Photo : Frank Harmantas, avec l'aimable autorisation de City of Toronto Archives, série 1569, dossier 429, pièce 1

C'était pour Ruth le début d'une incroyable carrière de musicienne d'orchestre qui s'étendra sur une cinquantaine d'années. De plus, en devenant la première contrebassiste professionnelle de sexe féminin au Canada, elle amorçait une série de réalisations importantes dont allaient bénéficier tous les orchestres canadiens. Elle se joint à la Toronto Symphony en 1947, mais elle quitte en 1952,

victime du tristement célèbre scandale appelé «Symphony Six». Elle joue alors au sein de la Halifax Symphony, puis d'autres orchestres avant d'être réintégrée à Toronto au milieu des années 60. Au début des années 70, elle fonde l'OMOSC, de concert avec des collègues partageant les mêmes idéaux. Récemment, j'ai eu une conversation téléphonique avec Ruth qui habite une résidence pour personnes âgées de Toronto. À 89 ans, elle raconte avec précision ses histoires et ses souvenirs d'où émanent beaucoup de charme et de chaleur humaine.

Je lui ai d'abord demandé comment le scandale des Symphony Six avait éclaté. «L'orchestre de Toronto n'avait pas fait souvent de tournées, mais son directeur musical, Sir Ernest MacMillan, tenait à corriger le tir. À l'époque, nous avions rarement des chefs invités, et avions peu ou pas d'engagements à l'extérieur.

«J'étais membre de l'orchestre depuis cinq ans lorsque le maccarthysme s'est mis à sévir. Au même moment, des occasions de se produire à l'extérieur se sont présentées. Quand l'orchestre a reçu une invitation à jouer un concert à Détroit, je crois que pour le chef et son équipe administrative, le jour de gloire était arrivé : ils allaient enfin faire connaître au monde cette merveille qu'était la Toronto Symphony! Quant aux musiciens, à moins de pouvoir respecter leur contrat, ils étaient renvoyés.»

Ruth, bien sûr, comptait parmi ces derniers. Six musiciens de l'orchestre se sont vu refuser un visa par le Département d'État américain sur des présomptions de gauchisme. «L'ère McCarthy est un épisode sombre de l'histoire américaine où personne n'avait le loisir de se défendre : vous n'aviez qu'à être soupçonné de tendance gauchiste et c'en était fait. Un jour, je passais près de la loge des femmes quand j'ai entendu une de mes

collègues affirmer : 'Eh bien, elle lit beaucoup, donc elle doit être communiste', et ainsi de suite!»

Les six musiciens en cause avaient très peu en commun. Un était bibliophile, un autre avait joué dans des centres culturels ukrainiens : il s'agit de Steven Staryk, alors âgé de 23 ans seulement, qui reviendra plus tard à l'orchestre à titre de violon solo. Trois des Symphony Six, curieusement, étaient des contrebassistes.

L'histoire a fait grand bruit dans les journaux pendant des semaines, et certains membres du conseil de l'orchestre ont démissionné en guise de protestation. Par contre, ni le syndicat ni les collègues musiciens ne se sont beaucoup mobilisés pour soutenir ceux qui avaient été mis à pied. «Ils n'osaient pas, ils étaient trop effrayés, poursuit Ruth. Les gens étaient tellement terrifiés à l'idée de perdre leur emploi qu'ils traversaient tout simplement la rue pour être sûrs de ne pas avoir à nous parler. Un musicien a été condamné par association. C'était le règne de la peur.»

Ce sombre chapitre s'est refermé assez rapidement, au dire de Ruth. «Très tôt, j'ai été engagée pour jouer dans un théâtre local, ce qui m'a beaucoup plu. J'ai eu l'occasion d'entendre et de voir à l'œuvre de formidables artistes de la scène. J'étais toujours consciente de la situation politique, mais j'avais le sentiment de ne pas pouvoir y changer grand-chose.»

Tout en jouant au théâtre, Ruth fonde une famille. «Les représentations commençaient à 20 heures, mais comme j'habitais tout près, je pouvais mettre les enfants au lit à 19 h 30 et me précipiter au travail. Évidemment, ce n'était pas de la grande musique, mais j'adore le théâtre et celui-là en particulier, le Royal Alex, était vraiment excellent. J'ai aussi réussi à faire une quantité surprenante de raccommodage dans la fosse d'orchestre.»

J'ai demandé à Ruth si le raccommodage était un de ses loisirs préférés. «Oh non, je déteste raccommoder, mais les petits avaient besoin de chaussettes et je ne pouvais pas me permettre de leur en acheter de nouvelles. Alors je les réparais là, dans la fosse.»

Ruth prend grand plaisir à décrire de quelle façon son père avait modifié sa voiture pour lui permettre de recevoir son instrument : «Il a taillé une porte à l'arrière sur laquelle il a fixé une petite poignée de manière à pouvoir introduire la contrebasse. Je suis presque certaine que c'était alors un modèle unique; c'était peut-être la première voiture à hayon à Toronto, ou même au Canada! Et mon père n'était pas un travailleur du métal, il était portraitiste!»

La même ingéniosité, commandée par la nécessité, conduit Ruth vers l'activisme dans le milieu orchestral. Elle se joint à la Halifax Symphony en 1958 et y trouve les conditions de travail lamentables. «On manquait

d'éclairage. On manquait de chaleur pour empêcher les hautbois de se fendre. On devait s'assurer que les partitions n'étaient pas qu'un assemblage de pattes de mouche, qu'elles étaient imprimées clairement pour en rendre la lecture aisée, vous comprenez? Des choses aussi élémentaires que ça.

«Partout où je passe, j'aime que ce soit agréable. J'ai tendance à dire: 'Voyons comment on pourrait faire mieux.' Ça fait partie de ma personnalité. En somme, j'ai vraiment aimé mon séjour à Halifax où je me suis fait de merveilleux amis.»

En 1960, Ruth retourne à Toronto pour jouer avec le Hart House Orchestra, un orchestre de chambre réputé, fondé par Boyd Neel, auquel on doit la création de nombreuses œuvres canadiennes. Le directeur musical de la Toronto Symphony, Walter Susskind, entend Ruth à cette occasion et lui demande de réintégrer la section des contrebasses de son orchestre en 1964.

«Je suis immédiatement devenue membre du comité des musiciens, et j'y ai occupé des fonctions en alternance avec un autre très bon ami qui jouait du piccolo, Tony Antonacci: ou bien il était secrétaire et moi présidente, ou bien l'inverse.»

L'orchestre était membre de l'International Conference of Symphony and Opera Musicians (ICSOM), fondée en 1962 – dont faisait aussi partie l'Orchestre symphonique de Montréal. À la fin des années 60, Ruth commence à répandre l'idée de former une nouvelle association canadienne de musiciens d'orchestre: «Ça me semblait vraiment important parce qu'on appartenait à une association américaine, l'ICSOM, régie par la loi américaine. La loi canadienne ne s'appliquait pas. Et on n'avait pas l'habitude de voler de nos propres ailes en disant: 'On peut faire ceci ou cela. On vit dans un pays différent et on a besoin de lois applicables ici'.

«C'est ainsi que vers 1970, je me suis promenée dans tout le Canada pendant mes vacances d'été. Pour ce faire, j'ai pris le train, ce qui était très plaisant; je n'étais pas pressée. J'avais établi des contacts à l'avance et je me suis arrêtée dans différentes villes où se trouvait un orchestre, comme Winnipeg, Saskatoon, Edmonton, Calgary et Vancouver. J'ai parlé à des gens de la possibilité de former un groupe pancanadien du nom d'Organisation des musiciens d'orchestre symphonique du Canada. En fait, on ne savait pas à ce moment-là comment on allait l'appeler, mais on croyait que OMOSC serait une bonne dénomination.»

L'automne suivant, Ruth et ses collègues canadiens se rencontrent pour la première fois à St.Catharines, même s'ils doivent obtenir une permission de leur orchestre respectif. «Il y avait un peu de crainte dans l'air, voyez-vous, on ne sait pas ce qui peut arriver. Et je n'oublierai jamais

les appréhensions des membres de l'ICSOM: ils ont cru qu'on essayait de se séparer! Notre réunion avait lieu en même temps que leur conférence canadienne, et je me souviens qu'ils faisaient tout un va-et-vient pour savoir de quoi on parlait. Mais on n'était pas prêts à faire un compte rendu. Et franchement, il n'y avait rien de vraiment subversif là-dedans! On essayait seulement de voir comment on pouvait améliorer les conditions des musiciens d'orchestre. On voulait devenir une branche de l'ICSOM et entretenir avec elle une relation cordiale.

«Étrangement, d'un point de vue extérieur, c'est comme si je m'étais engagée dans des activités à caractère politique. En réalité, ce n'était pas le cas, ni quand j'étais au travail, ni quand j'œuvrais à l'association. Mes interventions ne visaient qu'à faire progresser les conditions de travail à l'orchestre. Alors je n'ai pas perdu de temps et j'ai fait la connaissance des administrateurs, et même des représentants syndicaux. La période de négociation constitue le seul moment où j'ai été vraiment en communication avec eux.»

J'ai demandé des conseils à Ruth au nom de tous ceux qui mènent des négociations difficiles aujourd'hui. «Tout le monde est pour la musique. C'est notre but commun: avoir le meilleur orchestre possible dans les limites du budget de la ville. C'est l'essentiel du discours que je tiens quand je négocie. Plutôt que de dresser des barrières, supprimez-les. En somme, cet orchestre idéal que vous recherchez, que ferez-vous pour l'obtenir? Comment y attirer des musiciens de haut niveau? Faites-leur une offre alléchante et ainsi, tout le monde sera content.

«De plus, je dirais aux musiciens: trouvez-vous un passe-temps – de préférence quelque chose que vous pouvez toucher, sentir, tenir dans vos mains, ou encore manger, suggère-t-elle. J'avais l'habitude de descendre dans le sous-sol de ma petite maison où j'avais un tour de potier et un four, et ça me faisait du bien de m'occuper à cette activité après mon travail. Si j'avais détesté le concert, je pouvais retrouver ma joie dans la création d'un vase à partir de l'argile. Et si j'avais aimé le concert, eh bien, c'était pareil! Je pouvais m'amuser à façonner le vase et en éprouver du plaisir.»

Toute dynamisée par l'évocation de ses souvenirs, Ruth n'en parle pas moins avec enthousiasme de ses projets en cours, dont la direction de la chorale formée par ses amis résidents du Christie Gardens. (Elle insiste pour dire qu'elle ne les dirige pas.) «Nous sommes une trentaine de personnes et nous avons commencé en chantant *Frère Jacques*. Je prétends que maintenant, on peut chanter *Alléluia* de Handel de manière respectable.» Il semble bien que, peu importe le temps ou le lieu, Ruth Budd trouve moyen de créer des événements musicaux dont elle fait profiter tout son entourage.

Pour plus d'informations au sujet de l'histoire des Symphony Six, consulter le site :
(torontoist.com/2012/03/historicist-the-symphony-six)

Les négociations finissent par aboutir à la SNS

par Kirsty Money
Symphony Nova Scotia

À la mi-février, la section 571 de la FAM et les musiciens de la Symphony Nova Scotia (SNS) sont parvenus à une entente avec les administrateurs (Erika Beatty, PDG) et le conseil d'administration. Après plus d'un an de négociations (pour les musiciens), c'est le retour à la normale. Mais qu'en est-il vraiment? Précisément parce que ces négociations ont pris tant de temps à aboutir, un fossé sépare maintenant les parties. En d'autres termes, l'atmosphère n'est pas à la fête et je suppose qu'on peut se targuer d'un succès puisque personne n'est particulièrement heureux du dénouement.

Il s'agissait de ma troisième négociation, et certainement la plus difficile. En quoi se distingue-t-elle des précédentes?

1. La difficulté de communiquer et de fixer un calendrier des rencontres.
2. À la première séance, en mars 2012, les musiciens ont appris que l'administration et le conseil n'étaient pas prêts à parler d'argent. En fait, les questions financières n'ont été abordées sérieusement que dans le dernier mois des négociations. C'est peut-être une façon normale de procéder, mais, en l'occurrence, ce fut la source d'une grande perte de temps.
3. Le négociateur représentant le conseil était un avocat spécialisé en droit du travail : lui-même membre du conseil, il parraine également une chaise de musicien. Il s'est avéré très difficile pour nous et les représentants de la FAM de composer avec cette situation, tant émotivement que financièrement. La FAM a donc décidé d'embaucher une conseillère juridique qui pourrait parler le même langage que lui et défendre notre côté de la table. La SNS a vraiment eu de la chance de pouvoir compter sur elle.
4. En vertu d'une politique adoptée par les musiciens en période de négociations, aucun d'entre nous n'avait assisté à une réunion du conseil depuis plus d'un an (cette façon de faire mériterait peut-être d'être repensée), d'où le peu d'informations qui circulaient entre le conseil et les membres de l'orchestre.
5. Les musiciens ont dû apprendre très vite à interagir

avec les médias, la commission provinciale du travail et le public. Ils ont appris à diffuser leur message dans la population avec concision, s'assurant ainsi du soutien de la communauté. À cet effet, le président du Halifax and Dartmouth Labour Council, Kyle Buott, a joué un rôle-clé.

De plus, les musiciens se sont rendu compte qu'ils devaient vraiment se serrer les coudes et s'impliquer s'ils voulaient améliorer leur sort. La section 571 de la FAM, représentée par Varun Vyas (secrétaire-trésorier) et Tom Roach (président), a été la plus efficace que j'aie connue en 13 ans de participation. En outre, la solidarité sans précédent dont ont fait preuve les musiciens et les représentants syndicaux au cours du processus a constitué le gain le plus important de cette dernière année. Il est devenu évident pour les musiciens que leur engagement à fond dans le fonctionnement interne de l'organisation était un DEVOIR pour survivre et prospérer. Elle est bien révolue l'époque où administrateurs et musiciens faisaient chacun sa petite affaire!

Et maintenant, comment réparer les pots cassés pour mieux aller de l'avant? Toujours pendant les négociations, plusieurs problèmes ont été soulevés dont quelques-uns ont été exacerbés par le travail intense et extrêmement minutieux qui s'effectuait autour de la table. Les musiciens savent qu'ils peuvent encore progresser sur plusieurs points au chapitre du soutien à l'orchestre et de sa gestion. Ils espèrent pouvoir retourner aux réunions du conseil le plus tôt possible et ils invitent les deux parties à participer à des séances exploratoires pour établir quelles améliorations peuvent et doivent être apportées à l'organisation. Étant donné que la SNS est l'orchestre au pays le moins subventionné par sa ville, il nous semble prioritaire de maintenir la pression sur la municipalité régionale d'Halifax pour qu'elle augmente son soutien au secteur des arts.

Souhaitons que les liens de confiance puissent être rétablis, car les organismes oeuvrant dans le domaine des arts sont des entités fragiles. En conclusion, je proposerai trois mots en vue de la prochaine réunion du conseil : communication, collaboration et innovation – avec un accent sur l'innovation!

Las Vegas avec Evelyne

par Rob McCosh
Calgary Philharmonic Orchestra

Je n'étais qu'un novice à l'OMOSC quand j'ai rencontré pour la première fois Evelyne Robitaille, alors présidente. Le conseil de notre association avait décidé de créer un poste d'agent de liaison afin que, entre les

conférences, les communications entre les délégués et la direction soient plus efficaces. Même si je n'étais délégué que depuis un an pour la Symphony Nova Scotia, Evelyne m'a demandé d'occuper le poste. Je ne savais pas exactement en quoi consistaient mes responsabilités, et je ne suis pas certain que la direction le savait non plus, mais j'avais ici l'occasion d'acquérir de l'expérience dans le milieu et de me familiariser avec les rouages des conférences de musiciens et de la FAM. Et qui mieux qu'Evelyne pouvait servir de mentor au débutant que j'étais?



Evelyne était courageuse, passionnée, exaspérante, intelligente et hilarante. Je n'ai jamais rencontré personne qui soit capable de laisser Eddy Bayens bredouille – mais elle en était capable, peut-être parce qu'elle pouvait jurer mieux que lui en français. Elle perdait la notion du temps quand il

s'agissait de diriger une conférence – évidemment, c'était une altiste. Les pauses-café se prolongeaient, non seulement à cause de son besoin compulsif de fumer, mais parce qu'elle était toujours heureuse de se lancer dans une discussion enlevée avec n'importe qui sur n'importe quoi. Elle ne limitait jamais le temps alloué aux rapports des délégués et, d'ailleurs, ses conversations en aparté couvraient parfois les présentations en cours. C'est pourquoi l'ordre du jour tenait davantage d'une improvisation jazz que d'une composition classique.

Cependant, mon souvenir le plus mémorable d'Evelyne remonte à un de mes tout premiers congrès de la FAM, dans le sud-ouest des États-Unis. Après avoir réussi à amener tout un chacun au micro de la salle du congrès ou des réunions de comités, elle décide, au dernier jour, de louer une voiture et de sortir de la ville avant notre vol, prévu pour le soir. Nous passons une magnifique journée à visiter le Red Rock Canyon et le barrage Hoover, nous promenant dans ce four ambiant, regrettant de ne pas avoir apporté d'eau ou « quelque chose de plus fort », comme Evelyne s'amuse à le dire.

Quand arrive le temps de retourner à la voiture, je lui mentionne que nous devons faire le plein d'abord, à défaut de quoi il faudra payer une pénalité. C'est toute une nouvelle pour Evelyne qui ne fait pas beaucoup dans le détail! Elle ne voit pas l'intérêt – jusqu'à ce que le propriétaire de l'agence de location lui signifie le contraire. Elle refuse de payer le surplus, et nous voilà à la recherche d'une station-service, le tic-tac de la montre

nous rapprochant implacablement de l'heure de notre vol. Je m'arrête à une station non identifiée et, tout à coup, elle tient à ce qu'on ne fasse pas le plein n'importe où. Non, il faut que ce soit Exxon ou une autre dénomination reconnaissable. La raison de cette soudaine préoccupation m'échappe toujours. Nous sommes donc en quête d'une station-service convenable dans une zone de chantier de Las Vegas à l'heure de pointe. En voici une enfin, et au moment d'arriver à la pompe, nous apercevons une voiture de police municipale avec un policier allongé sur le capot. Nous ne savons pas ce qui se passe, mais il a l'air en vie. Quand je rentre pour payer, le pompiste se montre très amusé qu'un tireur ait réussi, en passant, à envoyer un projectile sur un policier. Celui-ci est indemne, mais évidemment en état de choc. Dire que la scène s'est produite à peine quelques instants avant qu'on n'entre dans la station.

Toute cette aventure à Las Vegas suffit à résumer la forte impression qu'Evelyne a laissée sur moi, celle d'un personnage surréel, excessif, plus grand que nature. La vie met sur notre chemin toutes sortes de gens, mais ce ne sont que les personnalités très fortes qui laissent sur nous une empreinte durable, non seulement par leurs réalisations, mais surtout parce qu'elles nous atteignent au plus profond de nous-mêmes. Et quand nous nous retrouverons tous dans cet « ailleurs » prétendument meilleur, quelle que soit la vision qu'on en ait, parions qu'Evelyne sera là pour nous gratifier de sa voix rauque de baryton et de son rire sonore.

Evelyne Robitaille (née Badre) 1935–2013

Sauf le temps qu'elle a passé à la Winnipeg Symphony dans les années 70, Evelyne Robitaille a occupé le poste d'altiste à l'Orchestre symphonique de Québec de 1962 jusqu'à sa retraite en 2005. Elle a été présidente de la section 119 (Québec) de la FAM pendant de nombreuses années, de même que présidente de l'OMOSC de 1989 à 1997.

Deux décennies de partage d'emploi au Vancouver Symphony Orchestra (VSO)

par Mary Sokol Brown

Vancouver Symphony Orchestra

J'ai commencé à m'intéresser à l'idée du partage d'emploi en 1989, après la naissance de mon deuxième enfant. Sachant que ce concept était déjà largement

répandu dans certaines organisations professionnelles, il me semblait absurde de devoir quitter complètement mon poste de violoniste à temps plein au VSO pour passer plus de temps avec mes jeunes enfants.



J'ai entrepris des recherches dans d'autres secteurs d'activités et j'ai recueilli de l'information en assistant à des réunions de professeurs et en communiquant avec des amis d'orchestres européens dont les contrats offrent une certaine flexibilité. Après avoir rassemblé la documentation

pertinente, j'ai préparé une proposition que j'ai alors présentée à l'administration de mon orchestre. Bien que j'aie senti une réceptivité de leur part, le prochain défi consistait à traiter des préoccupations artistiques des musiciens.

Le président du comité de négociation, Brent Atkins, a pris fait et cause pour le partage d'emploi et il a conçu avec art le mécanisme et le langage contractuel qui allaient permettre d'implanter ce concept à la satisfaction de tous. Il a fallu deux ans pour en achever la mise en œuvre, et le partage d'emploi fait maintenant partie de la convention collective du VSO depuis 22 ans.

Au cours des années, j'ai reçu des demandes de renseignements de la part de collègues d'autres orchestres canadiens. Pour l'heure, la Winnipeg Symphony a adopté des clauses similaires à celles du VSO et, plus récemment, la Calgary Philharmonic. J'espère que le présent article donnera l'impulsion à d'autres orchestres de l'OMOSC pour inclure le principe du partage d'emploi dans leurs contrats.

Buts

- Accommoder les musiciens qui ont de jeunes enfants, ceux qui souhaitent consacrer du temps à d'autres activités (tournées, composition, perfectionnement) et les musiciens plus âgés voulant réduire leur temps de travail.
- Permettre à des musiciens de valeur de maintenir leur engagement à l'égard de l'orchestre tout en leur fournissant une nécessaire flexibilité d'horaire.

Fonctionnement

Deux musiciens de la même section de cordes décident de partager leur emploi: leurs deux postes à demi-temps deviennent donc l'équivalent d'un temps plein. Ils se partagent la charge de travail de même que le salaire d'un musicien à temps plein. Ils peuvent établir en-

semble leur propre horaire, se divisant généralement les services par programme ou par semaine. L'orchestre tient par ailleurs une audition afin de pourvoir au poste à temps plein ainsi libéré.

L'essentiel, c'est que les deux musiciens assurent le même nombre de services dans chaque saison de manière à se partager équitablement le salaire. Il peut arriver à l'occasion qu'ils jouent les mêmes services ou qu'ils fassent du temps en sus de leur 50 % en étant réembauchés comme surnuméraires.

Si l'un des participants à l'accord prend sa retraite ou quitte l'orchestre, l'autre devra alors se trouver un nouveau partenaire, ou encore reprendre un temps plein. Un musicien à emploi partagé ne peut pas retourner à un temps plein à moins qu'un poste ne devienne vacant dans sa section. Dans l'état actuel des choses, le partage d'emploi au sein de notre orchestre n'est offert que dans les sections des cordes.

Une montagne de bureaucratie pour les syndicats

par Steve Izma
FEESO-WLUSA

En décembre 2012, le gouvernement fédéral adoptait le projet de loi C-377 qui amende la Loi de l'impôt sur le revenu pour exiger de la part des associations syndicales de rendre public le détail de leurs déclarations de revenus à l'Agence du revenu du Canada.

Cette obligation d'une plus grande transparence des opérations financières pourrait en surprendre plus d'un, surtout de la part d'un gouvernement qui s'illustre par sa culture du secret. Dans ces conditions, pourquoi pas une plus grande transparence au sujet des dépenses militaires? Et pourquoi le gouvernement ne répondrait-il pas aux questions du directeur parlementaire du budget?

Sans surprise, la plupart des syndicats se sont opposés publiquement à ce projet de loi, soulignant le poids bureaucratique accru que devra supporter leur personnel. Quant à nous qui sommes membres d'un syndicat, nous savons que nos représentants ont déjà une assez longue liste de tâches à accomplir. Selon Ken Georgetti, président du Congrès du travail du Canada, «les juristes et les agents de la protection de la vie privée ont déclaré que le projet de loi C-377 était probablement inconstitutionnel, qu'il empiétait sur la juridiction provinciale et qu'il constituait une violation des droits personnels et commerciaux relatifs au respect de la vie privée.»

Par contre, on peut s'étonner qu'une opposition se

manifeste des sources les plus improbables. En vertu du projet de loi initial, les syndicats devaient divulguer toute transaction supérieure à 5 000 \$ de même que les noms des entreprises et des individus dont la rémunération était supérieure à 100 000 \$. Cependant, le Commissaire à la protection de la vie privée fédéral a réussi à en faire modifier le texte de manière que le seuil original de 5 000 \$ relativement aux indemnités personnelles à déclarer soit relevé à 100 000 \$. De plus, la ministre du Travail de l'Ontario de l'époque, Linda Jeffrey, a écrit une lettre à différents députés et sénateurs se plaignant de « la nature inexplicablement intrusive » des obligations associées au projet de loi. Elle poursuit : « Ces exigences seraient un fardeau administratif onéreux pour les syndicats et les gouvernements qui devront recueillir et déposer ces déclarations, elles pourraient compromettre la vie privée de personnes et représenter une interférence injustifiée dans les négociations collectives au Canada ».



Tandis que le gouvernement fédéral soutient que le projet de loi lèvera le voile sur la corruption et les détournements de fonds, Mme Jeffrey fait valoir que l'Ontario, à tout le moins, possède déjà une législation appropriée qui permet au

Conseil des normes du travail d'investiguer adéquatement toute plainte provenant de membres d'un syndicat, incluant celles relatives à des détournements de fonds. Elle a aussi souligné que le précédent gouvernement conservateur de l'Ontario avait promulgué une législation intrusive semblable à celle du projet de loi C-377. « Non seulement ces exigences de divulgation n'ont pas permis de promouvoir des relations de travail productives, mais elles ont épuisé les ressources déjà limitées du gouvernement et ont constitué une mauvaise utilisation de l'argent des contribuables. » Les Libéraux de l'Ontario ont abrogé les lois en question en 2005.

UNA VOCE

Le bulletin officiel de l'Organisation des musiciens d'orchestre symphonique du Canada, *Una Voce* est publié quatre fois par année, à la fois en français et en anglais. La date de tombée pour la prochaine édition est le 15 septembre 2013. Vous pouvez obtenir plus de renseignements auprès de Barbara Hankins en lui écrivant à (bhankins@gto.net). Collaborateurs à cette édition : Mary Sokol Brown, Barbara Hankins, Matt Heller, Steve Izma, Rob McCosh, et Kirsty Money.

À moins d'indication contraire, les opinions exprimées dans ces pages n'engagent que leurs auteurs.

Copyright © 2013. Tous droits réservés.

Comité exécutif de l'omosc

Président (2011–2013)	Matt Heller
1 ^{er} vice-président (2012–2014)	David Brown
2 ^e vice-président (2011–2013)	Robert McCosh
Secrétaire (2012–2014)	Robert Fraser
Trésorier (2012–2014)	Greg Sheldon
Rédactrice en chef	Barbara Hankins
Webmestre	Ken MacDonald

Délégués des orchestres membres

Calgary Philharmonic Orchestra	Michael Hope
Canadian Opera Company Orchestra	Liz Johnston
Edmonton Symphony Orchestra	Edith Stacey
Hamilton Philharmonic Orchestra	Elsbeth Thomson
Kitchener-Waterloo Symphony Orchestra	Barbara Hankins
Orchestre du Centre national des Arts	David Thies-Thompson
Orchestre du Ballet national du Canada	Mark Rogers
Orchestra London Canada	Marie Johnson
Orchestre Métropolitain	Monique Lagacé
Orchestre symphonique de Montréal	Alison Mah-Poy
Orchestre symphonique de Québec	Marie-Violaine Ponte
Regina Symphony Orchestra	Gary Borton
Saskatoon Symphony Orchestra	Stephanie Unverricht
Symphony Nova Scotia	Kirsty Money
Thunder Bay Symphony Orchestra	Merrie Klazek
Toronto Symphony Orchestra	Leslie Dawn Knowles
Vancouver Symphony Orchestra	Olivia Blander
Victoria Symphony	Paul Beauchesne
Windsor Symphony Orchestra	Julie Shier
Winnipeg Symphony Orchestra	Arlene Dahl

Composition : Steve Izma, Kitchener, Ontario

Traduction : Hélène Panneton